

## Entreprises économiques de l'État (EEE)

En 1981, des changements importants ont été apportés aux EEE qui jouent un rôle capital dans l'économie turque depuis l'époque d'Atatürk. Les EEE ont toujours eu une faible rentabilité en raison d'une gestion imparfaite, de l'ingérence politique, de mauvaises relations de travail et de problèmes techniques au niveau de la conception et du fonctionnement. Dans le cadre de la réforme, la participation du gouvernement central à l'administration des EEE a été réduite. Les prix des produits de ces entreprises ont été rendus plus concurrentiels et le gouvernement a commencé à éliminer progressivement les subventions qu'il leur accordait. Un système fondé sur des études comparatives des coûts des EEE et de ceux d'entreprises privées semblables a été mis en place, et les prix de détail tiennent maintenant compte des hausses de coûts des produits importés entrant dans les chaînes de production des EEE. Les investissements des EEE, qui représentaient 10,4 pour cent du PNB en 1980, sont passés à 10,9 pour cent en 1988 et on prévoyait qu'ils seraient de 8,0 pour cent en 1989. Ces changements, jumelés à l'ouverture des EEE aux lois du marché, ont permis aux EEE de réaliser des bénéfices de 7,296 milliards de livres turques en 1988, alors qu'elles avaient accusé des pertes de 34,4 milliards de livres turques en 1983.

## La politique turque en matière d'investissements

La politique officielle du gouvernement vise à encourager les investissements privés étrangers dans des projets qui sont dans l'intérêt de la Turquie, à implanter une nouvelle technologie et à encourager les exportations. Les investissements autorisés bénéficient de réductions d'impôts et de taxes. Le rapatriement des bénéfices et du capital est autorisé en vertu de la Loi sur les investissements étrangers (Loi no 6224).

Cependant, dans les faits, l'application de la politique régissant les investissements étrangers au cours des années passées n'a pas été aussi libérale; par ailleurs, les restrictions et contrôles imposés par l'État ont ralenti le rythme normal des affaires. Les refus de permis de travail, les niveaux obligatoires d'exportations, les désaccords au sujet des bénéfices transférables à cause d'interprétations différentes des règlements financiers turcs et les contrôles directs ou indirects sur les prix ont tous restreint les investissements étrangers. L'expansion des investissements existants est